

2020

Votre 2^e appel provisionnel

Vous avez récemment reçu votre bordereau de cotisations sociales et contributions dont vous êtes redevable au titre du 2^e appel provisionnel 2020.

■ COVID-19 : MODIFICATION DU CALENDRIER D'APPEL DES COTISATIONS POUR 2020

Dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus, la date limite de paiement du 1^{er} appel provisionnel 2020 a été reportée au 1^{er} juillet.

Compte tenu de ce décalage, le Conseil d'Administration de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe s'est positionné pour de nouvelles dates concernant le 2^e appel provisionnel 2020.

Appels fractionnés	Montant	Date d'exigibilité	Date limite de paiement
1 ^{er} appel provisionnel	33 % des cotisations 2019	20/02/2020	01/07/2020
2^e appel provisionnel	33 % des cotisations 2019	21/08/2020	15/09/2020
Emission annuelle*	Solde des cotisations dues en 2020*	22/10/2020	16/11/2020*

*sous réserve de parution des décrets

■ PRINCIPES DE CALCUL DE CET APPEL PROVISIONNEL

Le montant de ce 2^e appel provisionnel correspond à 33 % de vos cotisations calculées pour l'année 2019 (si vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricole nouvellement installé à compter du 1^{er} janvier 2020, votre appel provisionnel est déterminé de manière forfaitaire et provisoire).

Il tient compte :

- des éventuels à-valoir de cotisations versés en 2019,
- de l'évolution des montants de la cotisation Atexa (Accident du travail).

[ACCEDER AU BAREME ATEXA 2020](#)

IMPORTANT

Afin d'éviter les erreurs d'appel des cotisations FMSE et Atexa, veuillez à :

- vérifier et, le cas échéant, corriger le code NAF (ou APE) enregistré à la MSA pour votre exploitation. Les cotisations aux sections FMSE sont basées sur ces

codes d'activité principale et secondaire.

- informer le service cotisations de la MSA de tout changement d'activité principale. Ces modifications ont des répercussions sur votre taux Atexa et sur vos garanties.



L'essentiel & plus encore

■ LES MODALITES DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES

Depuis 2015, sous peine de majoration, le paiement des cotisations sociales ainsi que la déclaration des revenus professionnels doivent être effectués obligatoirement par voie dématérialisée si les derniers revenus connus à la MSA dépassent un certain seuil.

A compter du 1^{er} janvier 2020 : les déclarations de revenus professionnels et le paiement de cotisations sous forme dématérialisée sont obligatoires dès lors que le dernier revenu professionnel connu est supérieur à **6 170,40 €** (soit 20 % de la valeur annuelle du Plafond de la Sécurité Sociale).

Trois formules au choix :

- **le prélèvement automatique à échéance** : vous n'aurez plus à vous soucier du respect de la date de paiement ni à supporter les conséquences d'un éventuel retard.

L'imprimé de demande est disponible sur notre site Internet (rubrique Accès direct / Formulaire / Exploitant / Paiement et calcul des cotisations NSA).

- **le prélèvement mensuel automatique** : échelonné sur l'année, il favorise l'équilibre de votre trésorerie.

L'imprimé de demande est disponible sur notre site Internet (rubrique Accès direct / Formulaire / Exploitant / Paiement et calcul des cotisations NSA).

- **le téléversement** : rapide et simple. Pour chaque règlement, vous validez l'ordre de paiement à partir de votre espace privé (service Gestion des comptes de téléversement).

Vous devez désigner au moins un compte bancaire et avoir reçu un bordereau d'appel pour valider ce service. Le prélèvement sera effectué à la date limite de paiement indiquée en page d'accueil du service.

Pour toute question concernant vos cotisations d'exploitant, déposez un message dans votre espace privé (Mes services en ligne / Mes échanges avec ma MSA / Mes messages et mes réponses) ou contactez nous au 02 43 39 43 39.

Pour toute difficulté lors de la connexion ou l'utilisation d'un service en ligne, notre assistance Internet est à votre disposition au 02 31 25 39 35.

MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Siège social

30 rue Paul Ligneul

72032 Le Mans Cedex 9

Tél : 02 43 39 43 39

Fax : 02 43 39 43 43

mayenne-orne-sarthe.msa.fr



L'essentiel & plus encore